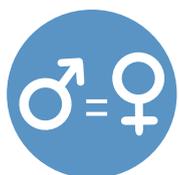




GENRE

# L'ÉGALITÉ DE GENRE AU BURKINA FASO



# ÉGALITÉ DE GENRE AU BURKINA FASO

## Résumé du contexte légal et politique

Le Burkina Faso a fait de réels efforts pour légiférer en faveur de l'égalité de genre et prendre cette dernière en compte au niveau politique.

La Constitution stipule en effet que tous les burkinabè sont égaux, interdit les discriminations notamment celles fondées sur le sexe, et garantit le droit de propriété pour tous.

Le Code des personnes et de la famille établit que les époux sont des partenaires égaux, le père et la mère partageant une responsabilité, des obligations et une autorité parentale égales envers les enfants. Il établit l'âge légal du mariage à 17 ans pour les filles et 20 ans pour les garçons. Il donne également aux femmes et aux enfants le droit à l'héritage. Il autorise la polygamie mais interdit le lévirat<sup>1</sup>.

Les mutilations génitales féminines sont interdites, et l'avortement est légal uniquement si la vie de la mère est en danger, et en cas de viol, inceste ou malformations fœtales. Le nouveau code pénal de 2018 sanctionne également les violences à l'égard des femmes et des filles, qu'elles soient physiques, sexuelles, psychologiques, morales, économiques ou culturelles.

En 1999, des quotas de genre (30% de femmes) sont introduits au niveau des élections locales et législatives.

Une politique nationale genre existe depuis 2009, et le ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille est le mécanisme national en charge de l'égalité de genre à l'heure actuelle. Des cellules genre ont été créées auprès des ministères afin d'en assurer l'intégration, et elles sont réunies au sein du Conseil national pour la promotion du genre.

Différents documents stratégiques sectoriels placent également l'égalité de genre et la femme dans leurs actions et objectifs<sup>2</sup>.

Le Burkina Faso a également ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Protocole de Maputo<sup>3</sup>.

## Constats

Si un environnement législatif et une intention politique favorables à l'égalité de genre semblent présents, les pratiques discriminatoires restent très élevées au sein de ce pays qui fait partie des plus pauvres au monde<sup>4</sup>, même si ce taux a baissé

au cours des 10 dernières années.

Les instruments législatifs sont délaissés au profit des pratiques coutumières qui, elles, comportent de profondes inégalités entre les hommes et les femmes. De plus, avec environ 60 groupes ethniques, chacun doté de ses propres coutumes et cultures, la disparité des relations hommes-femmes est encore plus accentuée. À cela, il faut enfin ajouter l'écart important entre la situation des femmes en milieu rural et en milieu urbain.

La société burkinabè est andocentrique, de nombreuses ethnies placent la femme sous la tutelle de l'homme, les femmes et les enfants sont vus comme des actifs productifs, une main d'œuvre non payée qui ne participe pas aux prises de décision.

Ainsi, l'idée que la femme s'occupe des tâches domestiques et de l'éducation des enfants est bien enracinée. Les hommes prennent les décisions en matière de santé de la femme et en ce qui concerne les achats domestiques dans plus de 75% des cas. Les femmes assurent 75% de la production alimentaire pour la consommation des ménages, jouant ainsi un rôle primordial au niveau de la sécurité alimentaire<sup>5</sup>.

Le lévirat, bien qu'interdit par la loi, est encore pratiqué, surtout en zone rurale. Même si la loi prévoit la possibilité d'hériter, là encore, selon les coutumes, la famille du défunt prend possession des biens du couple, laissant la femme dans une situation de complet dénuement.

Au niveau institutionnel, le manque de maîtrise du concept du genre et de ses outils constitue un frein sérieux à son intégration dans les politiques, stratégies, programmes et mécanismes de suivi et d'information, auxquels s'ajoute un manque de moyens humains et financiers.

## Éducation

Le Burkina Faso affiche une performance particulièrement mauvaise en matière d'éducation. Bien que les taux de scolarisation à l'école primaire aient augmenté au cours de la dernière décennie<sup>6</sup>, de nombreux jeunes hommes et jeunes femmes n'ont toujours pas la possibilité de poursuivre leur scolarité au niveau secondaire ou d'accéder à des études techniques ou supérieures. Il existe une discrimination importante à l'égard des filles, surtout après le cycle primaire<sup>7</sup>. Et même lorsque les enfants vont à l'école, moins de la moitié des élèves qui terminent l'école primaire possèdent les compétences élémentaires en lecture et en mathématiques. L'absence d'un système

1 Pratique qui impose à une veuve d'épouser un frère de son défunt époux

2 Entre autres : Plan national de développement sanitaire, Politique nationale d'enseignement et de formation technique et professionnelle, Stratégie de croissance accélérée et de développement durable, Stratégie nationale d'accélération de l'éducation des filles.

3 Convention pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes et Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes.

4 40% de la population vit dans la pauvreté, dont 90% en zone rurale. Les ménages dirigés par des femmes ont statistiquement plus de chance d'être pauvres que ceux dirigés par des hommes (leur consommation est de 36% inférieure en zone rurale) du fait de leur faible accès et contrôle aux facteurs de production et aux ressources.

5 Profile genre Burkina Faso, AFD, 2016

6 En 2018, au niveau du primaire le taux net de scolarisation est de 74,3% (74,1% pour les filles), et de 27,6% (29% pour les filles) au post-primaire.

7 Le Burkina a prévu de porter le taux d'achèvement du primaire des filles à 100% en 2021. En 2018, ce taux était de 63%

éducatif performant (déficit de formation des enseignants, dispositif de formation continue non fonctionnel, matériel scolaire insuffisant, classes surchargées, temps d'apprentissage réduit) limite les possibilités d'acquérir les compétences qui permettraient d'accéder aux emplois productifs offrant des revenus adéquats.

Les facteurs influençant la scolarisation des filles sont notamment :

- le faible nombre d'écoles secondaires en zone rurale, le manque de moyens financiers ou de volonté des parents d'envoyer les filles être scolarisées en zone urbaine ;
- les grossesses précoces, les mariages forcés et précoces<sup>8</sup> ;
- l'idée encore très ancrée que les filles doivent participer aux corvées domestiques au lieu d'aller à l'école, et que de toute façon, une fois mariées, elles intègrent la famille de leur époux (c'est donc une perte d'argent de les envoyer à l'école et il vaut mieux investir cet argent dans les garçons) ;
- les risques de violence à l'école, et notamment le risque d'être violée et de tomber enceinte, qui conduit à l'abandon scolaire.

Parce que de nombreux jeunes ayant reçu une éducation restent longtemps sans emploi ou sous-employés<sup>9</sup>, l'éducation est associée à un taux de rendement faible. Ce constat, aggravé par les préjugés culturels, dissuade de nombreux ménages de préserver la scolarité de leurs enfants, surtout au-delà du cycle primaire, alors que la corrélation entre le niveau d'éducation et le niveau de bien-être des ménages a été nettement établie. La recrudescence ces dernières années des attaques terroristes à répétition entraînant la fermeture de nombreuses écoles et la fuite des enseignants ne fait qu'assombrir davantage ce tableau peu reluisant du système éducatif burkinabè.

## Santé

Si le taux de mortalité maternelle a bien chuté ces dernières années (371 décès pour 100 000 naissances viables), seulement 66 % des naissances sont assistées par du personnel de santé qualifié. L'accès aux services médicaux, et notamment aux soins obstétricaux, est entravé par des facteurs géographiques (éloignement des centres, coûts élevés), mais aussi par certaines pesanteurs socioculturelles ; dans de nombreuses localités, la femme doit demander l'autorisation à son mari pour se rendre dans un centre de soin.

En ce qui concerne les grossesses précoces, le taux de fertilité des filles entre 15 et 19 ans est de 136 naissances pour 1000 filles. Les enfants étant perçus comme un don de Dieu, l'idée de limiter le nombre d'enfants n'est pas toujours bien reçue, d'où un taux d'utilisation de moyens contraceptifs qui n'est que de 17 %. Sans surprise, on constate aussi que le taux de fertilité

est plus élevé en zone rurale (5,8 enfants par femme) qu'en zone urbaine (3,7 enfants par femmes).

La pratique de la polygamie (42 % des femmes mariées le sont sous ce régime) et du lévirat augmentent les risques d'infection par VIH et la contamination par maladies sexuellement transmissibles.

Les mutilations génitales féminines, interdites depuis 1996, persistent néanmoins, mais une tendance à la baisse semble être amorcée. Par contre, l'âge de la mutilation semble baisser également, cet acte étant pratiqué de plus en plus souvent sur de jeunes bébés.

Le Burkina dispose aussi d'un ratio parmi les plus faibles au monde en nombre de médecins et d'infirmiers par habitant, ce qui se traduit par des services sans surveillance et l'insatisfaction des patients.

## Développement local, rural et durable

Le secteur informel est le premier pourvoyeur d'emploi. Les femmes sont plus nombreuses dans ce secteur, et y sont également les moins bien rémunérées. On les retrouve principalement dans la transformation des produits alimentaires, le petit commerce et l'artisanat domestique de confection vestimentaire. Les hommes se retrouvent dans le bâtiment, les transports, le commerce de gros et de détails dans les magasins.

L'agriculture est un secteur majeur au Burkina, principalement destiné à l'autoconsommation ; 75 % de cette production est assurée par les femmes, bien que les terres soient majoritairement détenues par les hommes. Les femmes du secteur agricole souffrent de préjugés persistants et de discrimination, notamment en matière d'accès aux ressources productives et de régime foncier. Il est également rare qu'elles possèdent un grand nombre de bétail. Ne pouvant devenir propriétaire (bien que la loi le prévoie), ne possédant pas de garanties financières ou matérielles, les femmes sont considérées comme des emprunteurs à haut risque et donc l'accès au crédit pour pouvoir commencer une activité génératrice de revenu est extrêmement difficile, ce qui maintient la femme dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'homme.

De façon générale, plus les ressources se raréfient, plus les femmes y ont un accès limité. Dans la même optique, lorsqu'une occupation devient lucrative, les hommes se l'approprient et renvoient les femmes aux tâches domestiques ou aux activités moins lucratives.

## Le genre dans les programmes mis en œuvre par LuxDev au Burkina Faso

Le Luxembourg, en adhérant, entre autres, à la Déclaration de Busan, s'est engagé à prendre en compte l'objectif d'égalité des sexes dans ses efforts en faveur de développement<sup>10</sup>.

<sup>8</sup> Bien qu'en principe interdits par la loi, il est estimé que 52 % des femmes entre 20 et 24 ans ont été mariées avant l'âge de 18 ans, la loi ne s'appliquant pas aux mariages traditionnels et religieux qui sont très courants.

<sup>9</sup> La durée moyenne d'obtention du premier emploi après l'enseignement secondaire est actuellement de cinq ans.

<sup>10</sup> Art. 20.C de la Déclaration de Busan, 2011

Les interventions intégrant une composante genre de ces dernières années ont porté sur :

### **L'enseignement, la formation technique et professionnelle**

Le programme BKF/018 – Programme d'appui à la politique sectorielle d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP), a couvert la période 2012-2018.

Les partenaires pour la mise en œuvre du programme étaient le ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi et le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage. Il prévoyait une standardisation des qualifications et leur transformation en formations modulaires qualifiantes, ce qui devait renforcer l'accès des femmes à la formation professionnelle. Il prévoyait également des mesures incitatives dans le cadre du mécanisme d'appel à projet (prise en compte du genre), et des actions positives telles que des réductions sur le prix des formations pour l'accès des femmes à des formations plus traditionnellement masculines, et de façon plus large, pour l'inclusion des populations défavorisées (handicapés, jeunes en zones rurales reculées). Il prévoyait enfin un plan de communication pour valoriser les métiers porteurs et à forte valeur ajoutée envers les femmes.

Si l'on regarde globalement les bénéficiaires des actions de formations, la parité a été atteinte. Si l'intérêt des femmes a porté principalement sur les formations dans le domaine du commerce et de l'agro-alimentaire, de l'agriculture et de l'élevage, néanmoins, en fin de programme, on a pu constater l'émergence de leur intérêt pour des métiers traditionnellement réservés aux hommes, comme les travaux publics et le bâtiment. Par contre, aucune donnée n'existe pour indiquer si les hommes s'intéressent aux formations aux métiers traditionnellement perçus comme réservés aux femmes.

Au-delà de la parité, l'évaluation du programme souligne la nécessité de prendre des mesures spécifiques pour que tant les jeunes femmes que les jeunes hommes aient les mêmes possibilités d'accès aux emplois dans toutes les filières.

Le programme n'a pas collaboré avec les autorités en charge de la promotion de l'égalité de genre, à l'instar des cellules genre des ministères techniques ou les organisations de la société civiles actives dans ce domaine.

L'appui à l'EFTP continuera via le nouveau programme BKF/026 pour la période 2019-2023.

Le programme BKF/022 – Appui au programme de développement stratégique de l'éducation de base a couvert la période 2014 à 2015.

Il s'agissait d'une part de contribuer au Fonds de soutien au développement de l'éducation de base, et d'autre part d'appuyer le plan stratégique de renforcement des capacités du ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation.

De facto, le programme soutenait la Stratégie nationale d'accélération de l'éducation des filles 2012-2021, qui a pour objectif

de contribuer à la réalisation de l'éducation primaire universelle d'ici à 2020 en réduisant les disparités de genre par la création des conditions favorables à l'accélération de l'éducation des filles en termes d'accès, de maintien et de réussite dans les trois ordres d'enseignement, y compris l'éducation non formelle et la formation professionnelle.

Si la parité est quasiment acquise au niveau du primaire, des disparités subsistent dans le post-primaire. Néanmoins des progrès ont été réalisés grâce à des actions positives pour les filles telles que la gratuité des frais d'inscription de la première année, l'octroi d'un cartable avec un jeu de fournitures scolaires, l'octroi de ration alimentaire sèche à emporter à la maison jusqu'en CM2, la mise en place d'associations des mères éducatrices et les campagnes de sensibilisation.

Les prévisions indiquent que la population pourrait atteindre 40 millions d'ici 2050. Cette fulgurante augmentation prévue est due à une natalité extrêmement élevée, au fort déclin de la mortalité infantile et à l'augmentation de l'espérance de vie moyenne. Cette hausse importante de la population va accentuer la pression sur le secteur de l'éducation et va réduire fortement les efforts réalisés dans ce domaine, les filles risquant fortement d'être les premières à être impactées.

L'appui au secteur de l'éducation continue à travers le programme BKF/025 – Appui au plan sectoriel de l'éducation et de la formation 2018-2021.

### **La santé**

Le programme BKF/020 – Appui au plan stratégique de renforcement de la transfusion sanguine, a couvert la période 2012-2016.

Les parturientes représentent une part non négligeable des patients nécessitant une transfusion sanguine. La transfusion sanguine a un impact direct sur la mortalité maternelle et juvénile, l'hémorragie étant l'une des principales causes de mortalité maternelle. En cas d'urgence, l'accès à une transfusion compatible et sûre est donc essentiel. La mortalité maternelle est davantage accrue parmi les femmes les plus pauvres, les moins instruites, et celles qui vivent dans des zones rurales (ce qui est le cas de 80 % de la population).

Le niveau de satisfaction des besoins en produits sanguins labiles (PSL) est de 78 % du fait de la contribution du projet. Même si les activités n'ont pas porté directement sur le genre, le sang collecté, traité et mis à disposition des centres de santé répond surtout au besoin des femmes enceintes, des femmes paludéennes et au besoin des enfants en bas âge. Cette bonne disponibilité des PSL permet une meilleure qualité de la prise en charge surtout en situation d'urgence, ce qui contribue sans nul doute à une amélioration des indicateurs de morbidité et de mortalité materno-infantile.

Bien que l'appui s'inscrivait dans la durée<sup>11</sup>, on a constaté un manque d'appropriation par la contrepartie sur certains points majeurs comme le financement de la gratuité des PSL. Il

<sup>11</sup> Le BKF/020 s'inscrit dans la continuité des BKF/004 et BKF/013

n'y pas pour l'instant plus de programme en cours dans le domaine de la santé.

### Le développement local, rural et durable

Le programme BKF/016 – Appui au programme national des plateformes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté (PTFM), a couvert la période 2010 – 2015. Il s'agissait de la deuxième phase de ce programme national afin de massifier le parc de plateformes<sup>12</sup> à l'échelle nationale.

Ce programme ciblait clairement les femmes, celles-ci exerçant la plupart de métiers visés par les plateformes, et s'attaquait au problème de la pénibilité des tâches des femmes en milieu rural.

L'implantation des PTFM a non seulement eu un impact sur l'allègement des travaux des femmes et sur un gain de temps important leur permettant de se consacrer à d'autres activités (scolarisation, alphabétisation, activités génératrices de revenus, etc.), mais a également favorisé des dynamiques de développement local, notamment à travers le développement des filières de produits agricoles et forestiers non ligneux, en particulier avec la transformation agro-alimentaire des produits primaires, ce qui a induit la modernisation de micro et petites entreprises locales surtout féminines.

Afin de renforcer les capacités des groupements féminins bénéficiaires, le programme a développé de nombreux services. Il a facilité plus particulièrement l'accès au financement décentralisé et la formation dans le cadre des filières agroalimentaires et de la gestion de microentreprises. Toutefois, une importante contrainte à ces appuis a été le faible taux d'alphabétisation des femmes bénéficiaires.

Le programme était par contre surdimensionné par rapport aux ressources disponibles, et l'absence d'outil de suivi n'a pas permis pas d'en mesurer correctement tous les effets ni l'impact.

Le programme BKF/017 – Projet d'amélioration de l'élevage du zébu Azawak et de gestion durable des ressources pastorales, a couvert la période 2010-2015.

Les projets d'élevage sont très sensibles au genre. Les femmes sont le plus souvent impliquées dans la valorisation du lait, mais certaines peuvent cependant être éleveuses et propriétaires d'animaux.

Le programme a atteint de bons résultats en ce qui concerne les femmes bénéficiaires de formation et bénéficiaires du Plan d'amélioration génétique. La sensibilisation des populations à la gestion durable des terres récupérées a connu une large participation des femmes. Elles se sont fortement impliquées dans le choix des semences, leur récolte et l'ensemencement des sites récupérés. Par contre, les mesures de discrimination positive (subvention plus importante pour l'acquisition de bovins) n'ont pas été exercées suffisamment, faute de sensibilité au genre de l'Union nationale des éleveurs d'azawaks au Burkina Faso.

Le programme BKF/019 – Plan d'appui au secteur forestier, a couvert la période 2012-2018. Le partenaire national pour l'exécution du programme était le ministère de l'Environnement et du Développement durable, entre-temps devenu le ministère de l'Environnement et des Ressources halieutiques puis le ministère de l'Environnement, de l'Économie verte et du Changement climatique, s'appuyant sur le Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) pour l'exécution de subventions à des porteurs de micro-projets en matière d'environnement et de ressources forestières ligneuses et non ligneuses. L'objectif global était de valoriser durablement les ressources forestières.

Le programme a d'une part appuyé le plan d'action de la cellule genre du ministère partenaire, et d'autre part les appels à projet pour financement par le FIE ont privilégié les groupes vulnérables dont les femmes (la collecte des produits forestiers non ligneux est une activité principalement féminine). Mais on ne peut pas dire que la promotion de l'égalité de genre ait été une partie spécifique des activités réalisées.

Genre et changement climatique sont intrinsèquement liés. Les femmes, de par leur vulnérabilité, sont particulièrement exposées aux effets néfastes des changements climatiques. Du fait de leurs activités rurales elles sont aussi celles qui peuvent apporter des réponses durables et équitables aux conséquences du changement climatique.

L'appui au développement rural et durable continue avec les programmes BKF/023 - Appui à la gestion durable des ressources forestières et BKF/024 - Récupération et valorisation des espaces pastoraux pour la période 2018-2021.

### Enjeux en matière de genre

Des progrès en matière d'égalité des sexes ne pourront être obtenus que si :

- les lois sont appliquées. Les hommes et les femmes doivent devenir conscients de leurs droits et obligations issus du droit positif et pouvoir en réclamer le respect, ils doivent donc être alphabétisés et éduqués. Les instances juridiques et judiciaires doivent être compétentes et en mesure de faire appliquer les lois, il faut donc un renforcement de capacités à plusieurs niveaux ;
- les hommes sont associés au dialogue en matière d'égalité des sexes, il faut donc des actions de plaidoyer pour les convaincre de participer ;
- les femmes sont en contrôle de leur corps et de leur santé sexuelle et reproductive, et que les couples soient conscients de la nécessité d'une réduction de la croissance démographique afin que l'économie du pays puisse faire face à la demande de sa population ;
- les disparités en matière de division sexuelle du travail sont fortement réduites (rôles de production, reproduction et communautaire) ;

<sup>12</sup> Une plate-forme multifonctionnelle est un châssis sur lequel est placé un moteur diesel simple et robuste qui fournit une énergie mécanique à différents modules tels qu'une décortiqueuse, un moulin à céréales, un broyeur, etc..

- les pratiques dévalorisantes, de servitude et d'atteinte à l'intégrité physique et psychique envers les femmes sont éradiquées ;
- la participation des femmes à la prise de décision et leur représentativité, à tous les niveaux et dans tous les domaines, s'alignent à celles des hommes et sont réellement effectives.

### Pistes

- collaborer avec les cellules genre des ministères techniques et le cas échéant soutenir leur fonctionnement et appuyer leurs plans d'action ;
- renforcer l'appropriation par la contrepartie, éventuellement via des conditionnalités ;
- collaborer avec les organisations de la société civile actives et reconnues pour leurs actions dans le domaine de l'égalité de genre ;
- travailler sur les deux dimensions du genre et non uniquement sur la femme ; l'inclusion des hommes dans la démarche vers l'égalité des sexes est un élément incontournable et indispensable, quel que soit le secteur ;
- soutenir le développement des infrastructures et des compétences des acteurs des secteurs de l'enseignement, de la formation et de la santé ;
- soutenir la mise en place de données statistiques désagrégées par sexe dans tous les secteurs d'intervention ;
- soutenir l'alphabétisation des adultes et la scolarisation des enfants à tous les niveaux, et notamment la cible de 100 % de taux d'achèvement du primaire par les filles en 2021 ;
- favoriser l'accès de la population à l'information afin qu'elle puisse mieux faire prévaloir ses droits, et que le droit positif s'impose au droit coutumier, soutenir les actions d'information auprès des chefs de villages dans les zones reculées ;
- travailler sur l'image de la femme en la valorisant au niveau de l'impact de sa participation au développement du pays.

### Sources

- Burkina Faso, priorités pour la réduction de la pauvreté et la prospérité partagée, Banque mondiale, 2017 ;
- politique nationale genre du Burkina Faso, 2009 ;
- *Social Institutions and Gender Index* du Burkina Faso, OCDE
- profil genre Burkina Faso, Agence française de développement ;
- *Country Gender Profile Burkina Faso*, Japan International Cooperation Agency ;
- plan d'action triennal 2018-2020 de la Politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels ;
- rapportage des programmes Burkina Faso (Document technique et financier, rapports d'avancement, rapports d'évaluation).





Document interne, réalisé et produit par  
Véronique MEYERS, experte genre  
2019

**LUXEMBOURG**  
AID & DEVELOPMENT



**LUXDEV**

A 10, rue de la Grève | L-1643 Luxembourg

T +352 29 58 58 1 | F +352 29 58 58 200 | E [contact@luxdev.lu](mailto:contact@luxdev.lu)

 [facebook.com/LuxDevHQ](https://www.facebook.com/LuxDevHQ)

[luxdev.lu](https://www.luxdev.lu)



Agence luxembourgeoise pour la  
Coopération au développement